



## Décision aide au logement non motivée

Par **Peudane**, le **18/10/2019** à **17:12**

J'ai fait une demande d'aide au logement à la car du pas de Calais qui a rendu une décision défavorable en utilisant une formule standard Compte tenu de vos ressources et charges vous n'avez pas droit à l'aide au logement.

J'ai donc demandé communication des textes légaux qui ont fondé cette décision. Je n'ai obtenu malgré mon insistance qu'une réponse vague "c'est prévu par arrêté et par le code de la construction et de l'habitat " Quel arrêté quel article du code? La décision défavorable date du 13 août, le délai de recours est donc clos alors même que je ne sais même pas si elle est fondée ou pas...

La solution n'est elle pas de refaire une demande d'aide au logement afin de refaire courir le délai de 2 mois pour saisir la CRA de la CAF et ensuite poursuivre au TGI si besoin?

Par **Visiteur**, le **18/10/2019** à **17:21**

BONJOUR (formules de politesse requises ici).

Faites préalablement la simulation sur le site de la CAF...